



Bureau du Comité Directeur

RELEVÉ DE DECISIONS du 11 janvier 2023 **visioconférence**

Présidence : Philippe COLLOT.

Présents : Christiane CAU – Cédric GUILLOSO - Jean-Paul PEYRIN - Gérard VIVES - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHEM – Orlando VIEIRA

Excusé : néant

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK (directeur administratif)

1. **Affaires financières**

[Annexe Financière 2022/2023](#)

Compte-tenu que le montant de l'amende prévue dans le cadre d'un « non-retour de Feuille de Match après rappels » n'a pas été explicitement précisé après la mise en place du Critérium U15 à 8 - 2022/2023, considérant qu'il est indispensable que la Feuille de Match soit établie lors de chaque rencontre, le Bureau proposera au Comité Directeur d'aligner le montant sur celui du Critérium 55 ans (10 €).

[Annexe Financière « Foot Animation » 2022/2023](#)

Compte-tenu de l'évolution des Règlements des différents critères et challenges au début de la présente saison, après analyse de la situation liée au retour des feuilles de match depuis le 12/11, considérant qu'il est indispensable que celles-ci soient établies lors de chaque rencontre mais qu'il convient de distinguer les différentes pratiques, le Bureau proposera au Comité Directeur d'apporter les précisions suivantes à l'Annexe Financière « Foot Animation » :

- Non-retour de la feuille de match « challenge » après rappels = 51,50 €
- Non-retour du résultat des matchs « challenge » et feuille de jonglerie après rappels = 20 €
- Non-retour de la feuille de match « critérium EXC et ESP » après rappels = 51,50 €
- Non-retour de la feuille de match FESTIFOOT après rappels = 10 €

Président de Séance : **Philippe COLLOT**

Secrétaire de Séance : **Christiane CAU**